

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00490

Numéro SIREN : 408 086 700

Nom ou dénomination : EUROFOS

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2024 sous le numéro de dépôt 2612

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

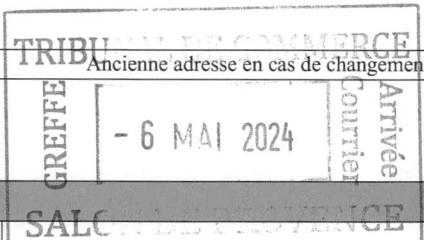
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social :

SARL EUROFOS

SIRET 4 0 8 0 8 6 7 0 0 0 0 0 2 3



Adresse du principal établissement:

GRAVELEAU Terminal Conteners

13270 FOS SUR MER

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Manutention portuaire

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	10 360 508	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quindecies
----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	----------------------------------

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies C*), cocher la case
 2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : NAVISION

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable : PKF Arsilon			
8 Rue Euthymène 13001 Marseille			Tél : 04 13 96 09 30
- du conseil :			Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément : <input type="text"/>			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	12 000 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	(e)			
	(f)			
	(g)			
	(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI	(j)		12 000 000	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		12 000 000	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADDRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	
	Rétrcessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL EUROFOS

Adresse GRAVELEAU Terminal Conteneurs 13270 FOS SUR MER

du 01/01/2022
au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		6	7	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		723
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		21 001
Total		21 724

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2022.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	21 724	– de l'exercice 2022.. ⑩	10 360 508
– de l'exercice précédent ⑩		– de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire			
À <u>FOS SUR MER</u> , le <u>05/04/2023</u>			
Signature ,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL EUROFOS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>GRAVELEAU Terminal Conteneurs 13270 FOS SUR MER</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>4 0 8 0 8 6 7 0 0 0 0 0 2 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>				
		Brut <u>1</u>	Amortissements, provisions <u>2</u>			
		Net <u>3</u>				
Capital souscrit non appelé <u>(I)</u>		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 117 595	872 153	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	35 764	35 764	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
IMMobilisations incorporelles		AN	AO			
IMMobilisations corporelles		AP	AQ	10 086 829	10 647 893	
Terrains		AR	AS	5 215 009	2 388 538	
Constructions		AT	AU	2 113 270	654 706	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AV	AW			
Autres immobilisations corporelles		AX	AY	2 694 807	2 694 807	
IMMobilisations en cours		CS	CT			
Avances et acomptes		CU	CV			
IMMobilisations financières (2)		BB	BC			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		BD	BE			
Autres participations		BF	BG	864 941	864 941	
Créances rattachées à des participations		BH	BI	1 167 773	1 167 773	
Autres titres immobilisés		BJ	BK	38 859 284	19 532 704	19 326 579
Prêts		BL	BM	4 464 151	178 989	4 285 162
Autres immobilisations financières*		BN	BO			
STOCKS*		BP	BQ			
Matières premières, approvisionnements		BR	BS			
En cours de production de biens		BT	BU			
En cours de production de services		BV	BW	46 447	46 447	
Produits intermédiaires et finis		BX	BY	10 598 660	729 096	9 869 563
Marchandises		BZ	CA	3 000 702		3 000 702
ACTIF CIRCULANT		CB	CC			
CRÉANCES		CD	CE			
Avances et acomptes versés sur commandes		CF	CG	22 903 796	22 903 796	
Clients et comptes rattachés (3)*		BV	BW			
Autres créances (3)		BX	BY			
Capital souscrit et appelé, non versé		BZ	CA			
DIVERS		CB	CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	CE			
Disponibilités		CF	CG			
Comptes de régularisation		CH	CI	1 693 026	1 693 026	
Charges constatées d'avance (3)*		CJ	CK	42 706 785	908 086	41 798 698
TOTAL (III)		CW				
Frais d'émission d'emprunt à étaler <u>(IV)</u>		CM				
Primes de remboursement des obligations <u>(V)</u>		CN				
Ecarts de conversion actif* <u>(VI)</u>		CO		81 566 069	1A 20 440 791	61 125 278
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP			(3) Part à plus d'un an <u>CR</u>	
Clause de réserve de propriété :* <u>Immobilisations : Non recensée</u>		Stocks : <u>Non recensée</u>	Créances : <u>Non recensée</u>			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL EUROFOS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>1 000 000</u>)	DA <u>1 000 000</u>
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC <u>)</u>
	Réserve légale (3)	DD <u>100 000</u>
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF <u>)</u>
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG <u>)</u> <u>47</u>
	Report à nouveau	DH <u>33 216 584</u>
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI <u>8 570 410</u>
	Subventions d'investissement	DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK
		TOTAL (I) <u>42 887 042</u>
	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN
		TOTAL (II)
	Provisions pour risques	DO <u>78 500</u>
DETTE(S) (4)	Provisions pour charges	DQ
		TOTAL (III) <u>78 500</u>
	Emprunts obligataires convertibles	DS
DETTE(S) (4)	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV <u>)</u>
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX <u>11 040 180</u>
	Dettes fiscales et sociales	DY <u>5 706 925</u>
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ <u>621 410</u>
	Autres dettes	EA <u>791 219</u>
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
		TOTAL (IV) <u>18 159 735</u>
	Ecarts de conversion passif*	(V)
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V) <u>61 125 278</u>
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG <u>18 159 735</u>
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS

Néant *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
	biens *					FI	116 762 801
	services *	FG	116 707 516	FH	55 284	FL	116 762 801
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	116 707 516	FK	55 284	FM	
	Production stockée*					FN	
	Production immobilisée*					FO	
	Subventions d'exploitation					FP	809 200
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ	258 551
	Autres produits (1) (11)					FR	117 830 553
Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 259 471
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(567 962)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	69 866 187
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 211 055
	Salaires et traitements*					FY	17 234 026
	Charges sociales (10)					FZ	8 623 323
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*			GA	2 926 813
			– dotations aux provisions*			GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	757 887
						GD	79 500
						GE	50 208
						GF	105 440 510
	Autres charges (12)					GG	12 390 042
Total des charges d'exploitation (4) (II)							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	697
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Défauts et charges assimilées (6)					GN	7
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
						GP	704
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 387
	Défauts et charges assimilées (6)					GS	29
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
						GU	19 416
						GV	(18 711)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							
(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.							

Désignation de l'entreprise SARL EUROFOS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	104 089
Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	104 089
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	218 635
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	287
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	218 922
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(114 833)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ	1 035 664
Impôts sur les bénéfices *		HK	2 650 422
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	117 935 347
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	109 364 936
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	8 570 410
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	5 378 667
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	401 811
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations facultatives A6 obligatoires A9		
	complémentaires personnelles : Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 000	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		212 634	
Degrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices		287	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		104 088	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures		Produits antérieurs

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL EUROFOS										Néant <input type="checkbox"/>	*							
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	2 968 054		KE	D8	D9						
CORPORELLES	Terrains						KG			KH	KI	D9						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9														
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	18 661 958		KK	KL	KF						
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2			KN	KO	57 459						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3			32 791		KQ	KR	1 306 151					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KS	6 708 431		KT	KU	733 822					
		Matériel de transport*						KV			KW	KX	895 116					
		Matériel de bureau et mobilier informatique						KY	446 577		KZ	LA	1 892					
		Emballages récupérables et divers *						LB	2 286 896		LC	LD	158 892					
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours						LE			LF	LG	LM	2 487 933					
	Avances et acomptes							3 475 575										
	TOTAL III						LN	31 612 229		LO	LP	5 583 807	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	Participations évaluées par mise en équivalence							8G										
	Autres participations						8U			8V	8W	TOTAL IV	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	Autres titres immobilisés							1P										
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	2 292 082		1U	IV	88 000	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	TOTAL IV							LQ										
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	36 872 367		0H	0J	5 729 266	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
CORPORELLES	CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions					Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice						
	INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	1		C0	D0	D7					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV	LW	IX					
	Terrains						IP			LY	LZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA			MB	MC	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME	MF	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
		Inst. gales, agencements et aménagements des constructions				IS		MG			MH	MI	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ			MK	ML	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
		Inst. gales., agencents, aménagements divers		IU				MM			MN	MO	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
		Matériel de transport				IV		MP	13 324		MQ	MR	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	112 955		MT	MU	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
FINANCIÈRES	Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW	MX	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA	NB	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	Avances et acomptes				NC	3 151 644		ND	117 057		NE	NF	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	TOTAL III				IV	3 151 644		NG	243 337		NH	NI	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			0U			M7	0W	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	Autres participations				IØ			0X			0Y	0Z	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	Autres titres immobilisés				II			2B			2C	2D	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	347 367		2F	2G	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
	TOTAL IV				I3			NJ	347 367		NK	2H	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	3 151 644		0K	590 704		0L	38 859 284		0M	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<input type="text"/>
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	<input type="text"/> –
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	<input type="text"/> =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL EUROFOS										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	1 863 701	PF	253 894	PG		PH	2 117 595	
TOTAL I			RK	1 863 701	RM	253 894	RN		RO	2 117 595	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ		
Constructions			PR	8 206 745	PS	1 824 403	PT		PU	10 031 149	
Sur sol d'autrui			PV	17 860	PW	37 819	PX		PY	55 679	
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions			PZ	4 751 018	QA	463 990	QB		QC	5 215 009	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			QD		QE		QF		QG		
Autres immobilisations corporelles			QH	308 343	QI	99 721	QJ	35 129	QK	372 935	
Inst. générales., agencements, aménagements divers			QL	1 584 216	QM	373 465	QN	217 346	QO	1 740 335	
Matériel de transport			QP		QR		QS		QT		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QU	14 868 183	QV	2 799 401	QW	252 476	QX	17 415 108	
TOTAL II			QN	16 731 885	QP	3 053 296	QQ	252 476	QR	19 532 704	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Ins. gales, agenc et am. des const	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
Inst. gales, agenc am. divers	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Matériel de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM				NO			
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étailler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise SARL EUROFOSNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
Provisions pour risques et charges	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A	197 451	4B	79 500	4C	198 451	4D	78 500	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	197 451	TV	79 500	TW	198 451	TX	78 500	
	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B		6C		6D		
		– corporelles	6E	6F		6G		6H		
		– titres mis en équivalence	02	03		04		05		
		– titres de participation	9U	9V		9W		9X		
		– autres immobilisations financières (1)*	06	07		08		09		
		Sur stocks et en cours	6N	7 329	6P	171 659		6S	178 989	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	Sur comptes clients	6T	351 806	6U	586 227	6V	208 937	6W	729 096
		Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
		TOTAL III	7B	359 136	TY	757 887	TZ	208 937	UA	908 086
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises	7C	556 587	UB	837 387	UC	407 388	UD	986 586	
		– d'exploitation	UE	837 387	UF	407 388				
		– financières	UG		UH					
		– exceptionnelles	UJ		UK					
		Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.			10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS							Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	UM	1	2	UN	3			
	Prêts (1) (2)			UP	UR	864 941		US	864 941			
	Autres immobilisations financières			UT	UV	1 167 773		UW	1 167 773			
	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX		10 598 660	10 598 660					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prétrés ou remis en garantie * antérieurement constituée*)			Z1								
	Personnel et comptes rattachés			UY		3 855	3 855					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ		14 412	14 412					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB		2 661 785	2 661 785					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP		40 504	40 504					
Groupe et associés (2)				VC		19 303	19 303					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR		260 840	260 840					
Charges constatées d'avance				VS		1 693 026	1 693 026					
TOTALS				VT	VU	17 325 104	15 292 389	VV	2 032 715			
RENOVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD	55 573						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	49 940						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans				
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B		11 040 180	11 040 180					
Personnel et comptes rattachés				8C		3 320 455	3 320 455					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D		2 057 129	2 057 129					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E			26 010	26 010					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW			1 621	1 621					
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ			301 709	301 709					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J		621 410	621 410					
Groupe et associés (2)				VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K		791 219	791 219					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTALS				VY		18 159 735	VZ	18 159 735				
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		800 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS							Néant <input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31/12/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA 8 570 410	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	9 951	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 295	XE 13 246		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 148 565	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW 1 148 565		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7 2 650 422	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
	Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8 ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WN WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							TOTAL I	WR 12 382 644	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU 1 039 216		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV WH WP WW XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A) Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation)							XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement*							XD	
	Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	XG			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD							
	Dédiction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH 2 022 136	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) XI 10 360 508									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* ZL							XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	10 360 508	XO					

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(ligne 1 à 1)

N° 2058-A

Désignation

SARL EUROFOS

Désignation de l'entreprise SARL EUROFOS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT 128 543	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Contrib. sociale de solidarité		9K 157 272	9L 127 485
Participation des salariés		9M 991 293	9N 911 731
		9P	9R
		9S	9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 1 148 565	YO 1 039 216
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SARL EUROFOS								Néant <input type="checkbox"/> *
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	36 872 276	AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	8 344 307		- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE	12 000 000	
	TOTAL I	0F	45 216 584		Autres répartitions	ZF		
					Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	33 216 584	
			TOTAL II	ZH	45 216 584			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	37 397 580)	YQ 18 355 595
	— Engagements de crédit-bail immobilier)	YR
	— Effets portés à l'escompte et non échus)	YS
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance)	YT 53 511 141
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8)	XQ 2 633 903
	— Personnel extérieur à l'entreprise)	YU 381 077
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions))	SS 535 683
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages)	YV
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	3 639)	ST 12 804 380
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ 69 866 187
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE)	YW 569 094
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS)	9Z 641 961
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX 1 211 055
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée)	YY 33 094
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations)	YZ 14 076 737
DIVERS	— Montant brut des salaires *)	0B 12 786 635
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *)	0S
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *)	ZK %
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	
①		②	③	④	⑤	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦	⑧	⑨		⑩	19 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑫						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :SARL EUROFOS

Néant

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. taux 2)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
	N-1		
	N-2		
	N-3		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥=②+③-④-⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③				
Moins-values nettes N						
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1 2 3 4 5 6 7					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice						
TOTAL (lignes 1 et 2)						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés					
TOTAL (lignes 4 et 5)						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)		montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022. Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	250
Dont apprentis	YF	7
Dont handicapés	YG	4
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	116 762 801
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
	TOTAL 1	OX 116 762 801

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	258 551
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	567 962
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	249 893
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 2	OM 1 076 406

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	7 601 354
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	59 511 733
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	50 208
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
	TOTAL 3	OJ 67 163 296

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	50 675 911
-----------------------------	-----------------------------	----	------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	50 675 911
---	----	------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	116 762 801
Effectifs au sens de la CVAE	EY	250
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	/ / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

4 0 8 0 8 6 7 0 0 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL EUROFOS

ADRESSE (voie) GRAVELEAU Terminal Conteners

CODE POSTAL 13270

VILLE

FOS SUR MER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 8 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique SAS Dénomination FOS HOLDCON° SIREN (si société établie en France) 913306544 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 8 000Adresse : N° Voie Terminal Contenair GraveleauCode Postal 13270 Commune FOS SUR MER Pays FRANCEForme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

4 0 8 0 8 6 7 0 0 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL EUROFOS

ADRESSE (voie)

GRAVELEAU Terminal Conteneurs

CODE POSTAL

13270

VILLE

FOS SUR MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/> Pays
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/> Pays
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/> Pays
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/> Pays
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/> Pays
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/> Pays
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/> Pays
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/> Pays
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/> Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SARL EUROFOS
408086700 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

A right-angled triangle with its right angle at the bottom-left vertex. The vertical leg is labeled '1' and the horizontal leg is also labeled '1'. The hypotenuse is labeled with a question mark '?'.

Désignation de l'entreprise SARL EUROFOS

GRAVELEAU Terminal Conteners

13270 FOS SUR MER

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

$$\begin{array}{|c|c|} \hline 1 & \\ \hline 1 & \\ \hline \end{array}$$

Désignation de l'entreprise SARL EUROFOS

GRAVELEAU Terminal Conteniers

13270 FOS SUR MER

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

1

Désignation de l'entreprise SARL EUROFOS

GRAVELEAU Terminal Containers

13270 FOS SUR MER

Eurofos
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : Terminal conteneurs – Darse 2 – Secteur Graveleau – 13270 FOS SUR MER
408 086 700 RCS Salon de Provence

Décisions de l'associé unique de la Société du 13 juin 2023

Je soussigné, Eduard CIORAN, agissant en qualité de Président de Fos Hold Co, SAS au capital de 286 997,84 Euros dont le siège social est situé Terminal conteneurs – Darse 2 – Secteur Graveleau – 13270 FOS SUR MER, immatriculée au RCS de Salon de Provence sous le numéro 913 306 544, ladite société (ci-après « l'Associé Unique »), étant associé de la Société a pris les décisions suivantes, étant précisé que la société ERNST & YOUNG AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

PREMIERE DECISION : Examen et approbation des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION : Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 570 411 € en report à nouveau. Le compte «Report à nouveau» de 33 216 584 € se trouve ainsi porté à 41 786 995 €.

Ainsi les capitaux propres après affectation du résultat se présenteront de la manière suivante :

- Capital social :	1 000 000 €
- Réserve légale :	100 000 €
- <u>Report à Nouveau :</u>	<u>41 786 995 €</u>
- => Capitaux propres	42 886 995 €

Rappel des dividendes distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun bénéfice n'a été distribué à l'Associé unique au titre des exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021. Un dividende de 12 000 000 € a été distribué par décision de l'associé unique en date du 15 décembre 2022 par prélèvement sur le poste « Report à nouveau ».

TROISIEME DECISION : Dépenses visées à l'article 39-IV du CGI

L'associé unique constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-IV du CGI s'élève à 0 € pour l'exercice 2022 et ce, au vu des dispositions de l'article 223 quater du CGI.

QUATRIEME DECISION : approbation des conventions

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L.223-19 et suivants du Code de commerce, conclue ou poursuivies durant l'exercice, l'associé unique prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

CINQUIEME DECISION : pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

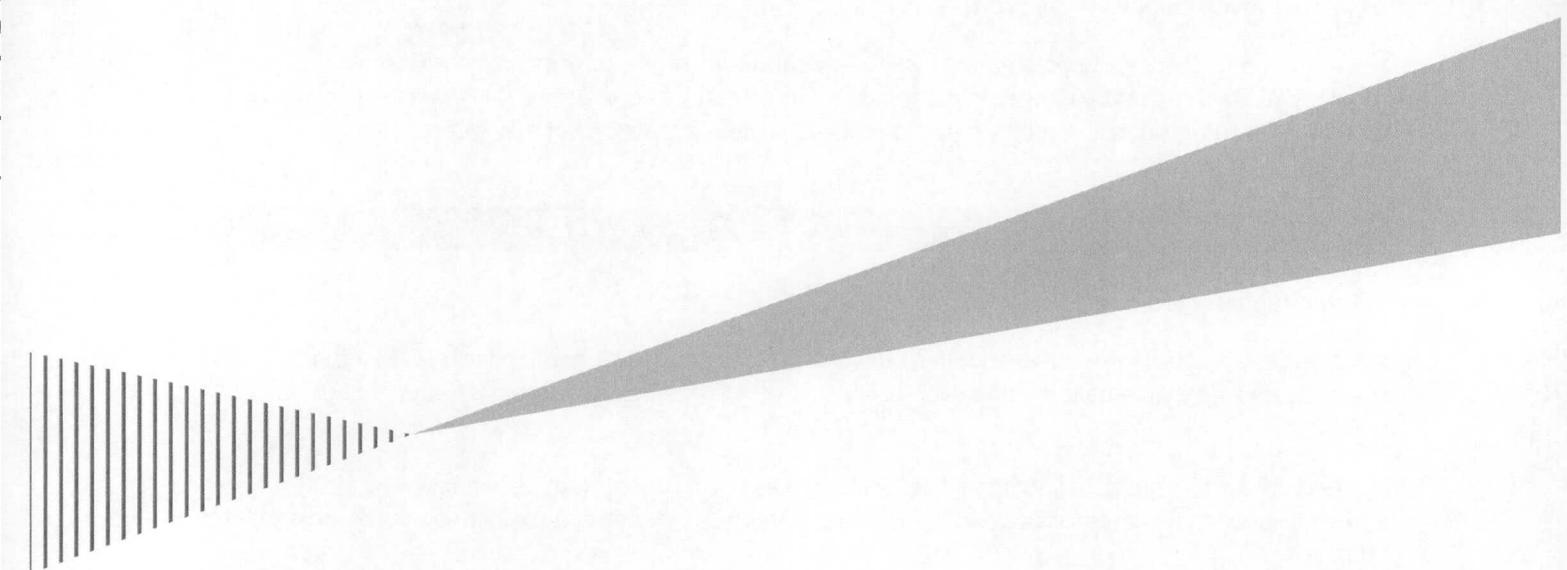
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Fos HoldCo

Représentée par

Monsieur Eduard CIORAN





Eurofos

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

Eurofos

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Eurofos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eurofos relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 31 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Pierre-Yves Chardin

Bilan SARL EUROFOS

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...	2 989 749	2 117 596	872 153	1 068 589
Fonds commercial	35 765		35 765	35 765
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	20 734 723	10 086 829	10 647 894	10 470 143
Installations techniques, mat. et outillage	7 603 548	5 215 010	2 388 538	1 957 413
Autres immobilisations corporelles	2 767 977	2 113 270	654 707	840 914
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes	2 694 807		2 694 807	3 475 576
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts	864 942		864 942	859 309
Autres immobilisations financières	1 167 774		1 167 774	1 432 774
ACTIF IMMOBILISE	38 859 285	19 532 705	19 326 580	20 140 482
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	4 464 152	178 989	4 285 162	3 888 860
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés	46 448		46 448	376 944
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	10 598 660	729 097	9 869 563	12 383 379
Autres créances	3 000 702		3 000 702	3 837 001
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	22 903 796		22 903 796	21 931 886
Charges constatées d'avance	1 693 027		1 693 027	1 573 984
ACTIF CIRCULANT	42 706 785	908 086	41 798 699	43 992 054
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	81 566 070	20 440 791	61 125 278	64 132 536

Bilan SARL EUROFOS

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital		
Capital	1 000 000	1 000 000
dont versé	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	48	48
Report à nouveau	33 216 584	36 872 276
Résultat		
Résultat de l'exercice	8 570 411	8 344 308
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	42 887 042	46 316 632
Provisions pour risques	78 500	197 451
Provisions pour charges		
PROVISIONS	78 500	197 451
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		800 000
Emprunts et dettes financières diverses		91
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 040 181	8 682 224
Dettes fiscales et sociales	5 706 926	6 382 395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	621 410	1 336 155
Autres dettes	791 220	417 588
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	18 159 736	17 618 454
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	61 125 278	64 132 536

Compte de résultat SARL EUROFOS

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France	116 707 517	106 074 464
Production vendue de services Export	55 285	58 603
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	116 762 802	106 133 067
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise/provisions (et amorts) transferts de charges	809 200	925 319
Autres produits	258 552	57
Total des produits d'exploitation	117 830 553	107 058 443
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières et autres approvisionnements	5 259 472	3 863 790
Variation de stock de mat. premières & autres approv.	-567 962	-407 351
Autres achats & charges externes	69 866 187	64 174 194
Impôts, taxes et versements assimilés	1 211 056	584 239
Salaires et Traitements	17 234 026	15 503 819
Charges sociales	8 623 323	8 030 038
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 926 813	2 770 937
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	757 887	426 761
Dotations d'exploitation aux provisions	79 500	71 500
Autres charges	50 209	553
Total des charges d'exploitation	105 440 511	95 018 480
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 390 042	12 039 963
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations		
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés	698	
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Défauts de change	7	244
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	705	244
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	19 388	83 041
Défauts négatifs de change	29	165
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières	19 417	83 206
RESULTAT FINANCIER	-18 712	-82 961
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	12 371 331	11 957 002

Compte de résultat SARL EUROFOS

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	104 089	539 668
Produits exceptionnels sur opération en capital		18 104 688
Reprises/provis°, dépréciat° & transferts de charges		
Total produits exceptionnels	104 089	18 644 356
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	218 635	441 079
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	287	18 033 064
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		
Total charges exceptionnelles	218 922	18 474 144
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-114 833	170 213
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 035 665	934 408
Impôts sur les bénéfices	2 650 422	2 848 499
TOTAL DES PRODUITS	117 935 347	125 703 044
TOTAL DES CHARGES	109 364 936	117 358 736
BENEFICE OU PERTE	8 570 411	8 344 308

Règles et méthodes comptables SARL EUROFOS

Désignation de la société : SARL EUROFOS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 61 125 278 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 570 411 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables prévues par les textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- * Constructions : 5 à 17 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 10 ans
- * Matériel informatique : 1 an à 10 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables SARL EUROFOS

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le stock est constitué de pièces de rechange pour les besoins d'exploitation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise SARL EUROFOS , prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Informations relatives au bilan SARL EUROFOS

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Actif immobilisé (valeur brute)

	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 968 055	57 459		3 025 514
Immobilisations incorporelles	2 968 055	57 459		3 025 514
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	18 661 958	1 306 151		19 968 110
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	32 791	733 822		766 613
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 708 431	895 117		7 603 548
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	446 577	1 892	13 325	435 145
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 286 896	158 892	112 956	2 332 833
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	3 475 576	2 487 933	3 268 702	2 694 807
Immobilisations corporelles	31 612 230	5 583 807	3 394 982	33 801 055
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 292 083	88 000	347 367	2 032 716
Immobilisations financières	2 292 083	88 000	347 367	2 032 716
ACTIF IMMOBILISE	36 872 367	5 729 266	3 742 349	38 859 285

Informations relatives au bilan SARL EUROFOS

Détail des immobilisations

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	57 459	5 583 807	88 000	5 729 266
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	57 459	5 583 807	88 000	5 729 266
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		3 151 645		3 151 645
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		243 338	347 367	590 705
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	3 394 982	347 367	3 742 349	

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	35 764
Éléments reçus en apport	
Total	35 764

Le fonds commercial correspond au rachat par la Société SOMOTRANS et d'EUROFOS SNC

Informations relatives au bilan SARL EUROFOS

Immobilisations financières

En 2022, la société a versé 55,6 K€ au titre de l'effort construction

Détail des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements (ou venant en diminution de l'actif)

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de develop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	1 863 701	253 895		2 117 596
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	8 206 746	1 824 404		10 031 149
Inst. génér. agenc. aménagements constructions	17 860	37 820		55 680
Inst. techniques, matériel et outillage industriels	4 751 019	463 991		5 215 010
Inst. génér. agencements et aménag. divers				
Matériel de transport	308 343	99 722	35 129	372 935
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 584 216	373 466	217 347	1 740 335
Emballages récupérables et divers				
Total (III)	14 868 184	2 799 401	252 476	17 415 109
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	16 731 885	3 053 296	252 476	19 532 705

Informations relatives au bilan SARL EUROFOS

Actif circulant

Détail des créances et échéances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Capital souscrit:			
Capital souscrit non appelé			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	864 942		864 942
Prêts	1 167 774		1 167 774
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	10 598 660	10 598 660	
Autres créances clients			
Créances de titres prêtés ou remis en garantie	3 855	3 855	
Personnel et comptes rattachés	14 413	14 413	
Sécurité Sociale et autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices	2 661 785	2 661 785	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxe et assimilé	40 505	40 505	
Divers	19 303	19 303	
Groupe et associés	260 841	260 841	
Débiteurs divers	1 693 027	1 693 027	
Total	17 325 105	15 292 389	2 032 716
Prêts accordés en cours d'exercice	55 573		
Prêts récupérés en cours d'exercice	49 940		
Prêts et Avances consentis aux associés pers. phys.			

Informations relatives au bilan SARL EUROFOS

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	7 330	171 660		178 989
Créances et Valeurs mobilières	351 807	586 227	208 937	729 097
Total	359 137	757 887	208 937	908 086
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		757 887	208 937	
Financières				
Exceptionnelles				

Charges à payer

	Montant
Fourn. Factures non parvenues	2 517 773
Prov. Congés à payer	1 224 315
Prov.p/Participation expansion	991 293
ABO 13 éme Mois	348 456
ABO Médaille du travail	456 375
Charges soc. s/Congés à payer	684 965
ABO 13 éme Mois	219 426
Charges fisc. /congés à payer	47 748
Autres ch. à payer/Pdts à rec.	176 971
Clients -Avoirs à Etablir	791 220
Total	7 458 543

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	323 279
Fourn. avoirs a recevoir	223 164
Total	546 443

Informations relatives au bilan SARL EUROFOS

Capitaux propres

Composition du capital

Capital d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 8 000 titres d'une valeur nominale de 125,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	8 000	125,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	8 000	125,00

Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent

Décision de l'assemblée générale du 06 mai 2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	36 872 276
Résultat de l'exercice précédent	8 344 308
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	45 216 584
Affectations aux réserves	
Distributions	12 000 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	33 216 584
Total des affectations	45 216 584

Tableau de variation des capitaux propres

	Début d'exercice	Affectation du résultat N-1	Résultat N	Augmentation du capital	Autres variations	Fin d'exercice
Capital	1 000 000					1 000 000
Réserves légales	100 000					100 000
Réserves générales	48					48
Report à nouveau	36 872 276	-3 655 692				33 216 584
Résultat	8 344 308	-8 344 308	8 570 411			8 570 411
Total Capitaux Propres	46 316 632	-12 000 000	8 570 411			42 887 042

La société a procédé à la distribution d'un dividende de 12 000 000 euros au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan SARL EUROFOS

Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	197 451	79 500	198 451		78 500
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	197 451	79 500	198 451		78 500

Ventilation des dotations/reprises des provisions

	Dotations	Reprises
Exploitation		837 387
Financières		
Exceptionnelles		407 388

Informations relatives au bilan SARL EUROFOS

Dettes

Echéances des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	11 040 181	11 040 181		
Dettes fiscales et sociales	5 706 926	5 706 926		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	621 410	621 410		
Groupe et associés				
Autres dettes	791 220	791 220		
Produits constatés d'avance				
Total	18 159 736	18 159 736		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	800 000			
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

L'emprunt remboursé de 800 K€ correspond aux prêt BPI que la Société avait souscrit en 2015 auprès de la BPI avec 2 ans de différé de paiement.

Informations relatives au bilan SARL EUROFOS

Comptes de Régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 693 027		
Total	1 693 027		

Les charges constatées d'avance correspondent à des factures réceptionnées et payées sur l'exercice dont les prestations couvrent l'exercice à venir.

Il s'agit principalement des redevances de crédits-bails et amodiations.

Informations relatives au compte de résultat SARL EUROFOS

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteurs d'activités

Secteur d'activité	2022
Navires	87 274 387
Barges	927 755
Conventionnel	
Storage	26 192 656
CFS	1 099 715
Autres	1 268 287
TOTAL	116 762 802

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 32 130 euros

Informations relatives au compte de résultat SARL EUROFOS

Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	698	
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change	7	244
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	705	244
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	19 388	83 041
Différences négatives de change	29	165
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	19 417	83 206
Résultat financier	-18 712	-82 961

Charges et Produits exceptionnels**Détail du résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	6 000	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	212 635	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	287	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		104 089
TOTAL	218 922	104 089

Informations relatives au compte de résultat SARL EUROFOS

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	12 371 331	2 650 422	9 720 909
+ Résultat exceptionnel	-114 833		-114 833
- Participation des salariés	1 035 665		1 035 665
Résultat comptable	11 220 833	2 650 422	8 570 411

Autres informations SARL EUROFOS

AUTRES INFORMATIONS

Effectifs

Effectif moyen du personnel : 250 personnes dont 7 apprentis et 4 handicapés.

	Personnel Salarié	Personnel Mis à disposition
Cadres	32	
Administratifs	44	
Ouvriers Mainteneurs	76	
Ouvriers Dockers	72	
Ouvriers Portueurs	26	
Total	250	

Transactions avec des parties liées

Aucune transaction significative ou à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée.

Autres informations SARL EUROFOS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Caution - GEMFOS	1 740 000
Caution - Caisse de compensation de Congés Payés	516 000
Caution - GPMM	195 000
Avals et cautions	2 451 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	18 355 595
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	20 806 595
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagement liés aux financements en Crédit-Bail

La Société s'est engagée à consentir au profit des crédits-bailleurs une cession de créances au titre de garantie portant sur l'ensemble du poste "Clients" pour sûreté et garantie du remboursement en principal et du paiement de tous intérêts, de toutes commissions ou frais accessoires dûs dans le cadre du financement des 12 nouveaux cavaliers.

La Société a obtenu un cautionnement solidaire, personnel et indivisible de la part de PortSynergy Projects au titre des obligations de paiement et de remboursement de toutes sommes dues aux crédits-bailleurs dans le cadre du financement des 12 et 15 cavaliers.

La Société a obtenu de la société PortSynergy Projects l'engagement de poursuite de location du matériel objet du crédit-bail en date du 5 février 2021 dans le cadre du financement en crédit-bail de 20 cavaliers.

Autres informations SARL EUROFOS

Engagements reçusAvals, cautions et autres engagements

	Montant en euros
Caution - Caisse de compensation des Congés payés	1 891 469
Caution - GEMFOS	6 950 000
Caution - GEMFORM	248 000
Caution - Douanes	40 760
Caution - GPMM	413 302
Avals et cautions	9 543 531
 Autres engagements reçus	
 Total	9 543 531
 Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations SARL EUROFOS

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outilage	Autres	Total
Valeur d'origine			37 397 580		37 397 580
Cumul exercices antérieurs			15 545 967		15 545 967
Dotations de l'exercice			4 227 309		4 227 309
Amortissements			19 773 276		19 773 276
Cumul exercices antérieurs			17 216 703		17 216 703
Exercice			5 335 846		5 335 846
Redevances payées			22 552 549		22 552 549
A un an au plus			4 412 463		4 412 463
A plus d'un an et cinq ans au plus			13 107 846		13 107 846
A plus de cinq ans			462 177		462 177
Redevances restant à payer			17 982 486		17 982 486
Valeur résiduelle			373 109		373 109
Montant pris en charge dans l'exercice			5 335 846		5 335 846

Autres informations SARL EUROFOS

Engagements de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite est déterminée en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Au 31 décembre 2022, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 3.23 %
- Taux de revalorisation des salaires : 1.50 %

Le montant total estimé de ces coûts est de 1 223 K€ au 31 décembre 2022.